

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**Arrêté n° 2020/SG/DRCI/378 du 16 juin 2020
portant délégation de signature au sein de la direction des ressources et de la
coordination interministérielle**

LE PRÉFET DE MAYOTTE

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le code de la commande publique ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU l'arrêté ministériel modificatif n° B/15/744 du 19 juin 2015 portant affectation de M. Ibrahim MOUSSA, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer à la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté ministériel n° SG/DRH/BPA/N°17/257 du 14 février 2017 portant nomination de Mme Zahara ABDU, au service des ressources humaines de la formation et de l'action sociale, au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel n° SG/DRH/BPA/N°17/1772 du 27 juin 2017 portant affectation de M. Oudeacoumar VIRASSAMY, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer à la préfecture de Mayotte à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-13047 du 1er août 2016, portant titularisation de M. Artaoui OUSSENI, au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-13519 du 8 août 2016 portant nomination, affectation et classement de Mme Achata HAMADA, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer stagiaire ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 02/SG/2020 du 2 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Edgar PEREZ, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;
- VU la décision n° 147/SG/SRHAS/2018 du 21 août 2018 portant nomination de M. Mohamed M'COLO, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chef du bureau du budget et des marchés publics ;
- VU la décision n° 149/SG/SRHAS/2018 du 21 août 2018 portant nomination de M. Yvon BEAUPERE, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chef du bureau de la coordination interministérielle ;
- VU la décision n° 80/SG/SRHAS/2019 du 2 septembre 2019 portant affectation de M. Jean-Yves RAMASSAMY, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité d'adjoint au chef du bureau de la coordination interministérielle ;
- VU la décision n°103/SG/SRHAS/2019 du 19 décembre 2019 portant attribution de fonction à Mme Frédérique MONNIN, attachée d'administration de l'État, à la direction des ressources et de la coordination interministérielle, en qualité de cheffe du service des ressources humaines, de la formation et de l'action sociale à compter du 23 décembre 2019 ;
- VU le contrat n° U14459800080905 du 6 janvier 2020 portant attribution de fonction à Mme Christelle HALGAND, à la direction des ressources et de la coordination interministérielle, en qualité de cheffe du service des moyens et de la coordination interministérielle ;
- VU les circulaires annuelles MP3 relatives aux rôles et devoirs des services prescripteurs ;

Considérant qu'il convient d'assurer l'intérim du directeur des ressources et de la coordination interministérielle et, dans l'attente de la mise en place du Secrétariat Général Commun ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

ARRÊTE

A) Service des Ressources Humaines de la Formation et de l'Action Sociale

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Frédérique MONNIN, cheffe du service des ressources humaines de la formation et de l'action sociale, à l'effet de :

- signer, dans le cadre des attributions du service des ressources humaines et de l'action sociale :

- Tous les documents et correspondances administratifs courants, à l'exception des arrêtés et décisions.

Les pièces comptables et les documents relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses dans la limite de 2 500 € imputées sur les programmes et le centre de coût suivants :

- programme n° 148 « Fonction Publique » s'agissant de l'activité n° 14800000037 – fonds pour l'innovation des ressources humaines et l'activité n° 14800000038 – fonds interministériel d'amélioration des conditions de travail
 - programme n° 152 « Gendarmerie nationale »
 - programme n° 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières »
 - programme n° 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives »
 - programme n° 176 « Police nationale »
 - programme n° 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »
 - programme n° 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »
 - programme n° 354 « Administration territoriale de l'État ».
 - centre financier : 0216- CPRH-CDAS - « Action sociale » et centre de coût : PRFML02976.
- transcrire dans les systèmes d'information financière de l'État (Chorus formulaire et Chorus), les décisions prises en matière budgétaire et notamment exprimer les besoins (EB) et constater le service fait (SF) dans Chorus Formulaire concernant les programmes et le centre de coût cités à l'article 1.

Article 2 : En fonction de ses habilitations et au titre des programmes précités, délégation de signature est également donnée à M. Ibrahim MOUSSA, adjoint au chef du service des ressources humaines de la formation et de l'action sociale, chef de pôle gestion financière des ressources humaines de la formation et de l'action sociale, à l'effet d'exprimer les besoins (EB) et de constater le service fait (SF) dans Chorus formulaire concernant les dépenses imputées sur les programmes cités à l'article 1.

Article 3 : En fonction de ses habilitations et au titre des programmes précités, délégation de signature est également donnée à Mme Achata HAMADA, adjointe au chef de service des ressources humaines de la formation et de l'action sociale, chef de pôle gestion administrative des ressources humaines de la formation et de l'action sociale, à l'effet d'exprimer les besoins (EB) et de constater le service fait (SF) dans Chorus formulaire concernant les dépenses imputées sur les programmes cités à l'article 1.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Mme Zahara ABDOU, à l'effet d'exprimer les besoins (EB) et de constater le service fait (SF) dans Chorus formulaire concernant les dépenses imputées sur les programmes cités à l'article 1.

B) Service des Moyens et de la Coordination Interministérielle

Article 5: Délégation de signature est donnée à Mme Christelle HALGAND, cheffe du service des moyens et de la coordination interministérielle, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du service des moyens et de la coordination interministérielle :

- Tous les documents et correspondances administratifs courants, à l'exception des arrêtés et décisions.
- Les pièces comptables et les documents relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses dans la limite de 2 500 € imputées sur le programme suivant :
 - programme n° 354 «Administration territoriale de l'Etat » ;
 - programme n° 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

Article 6: Délégation de signature est donnée à M. Yvon BEAUPERE, chef du bureau de la coordination interministérielle, à l'effet de :

- signer, dans le cadre des attributions du bureau de la coordination interministérielle :
 - Tous les documents et correspondances administratifs courants, à l'exception des arrêtés et décisions.
 - Les pièces comptables et les documents relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur le programme suivant :
 - programme n° 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».
- transcrire dans les systèmes d'information financière de l'État (Chorus formulaire et Chorus) les décisions prises en matière budgétaire sur le programme 723 – DRMY- DRMY « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » et notamment d'exprimer les besoins (EB) et de constater le service fait (SF) dans Chorus Formulaire.

A ce titre et en fonction de ses habilitations, il est autorisé à passer tous les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle, notamment:

- la saisie de la programmation budgétaire,
- la saisie des rétablissements de crédits,
- la saisie et la validation de réservations de crédits et de blocage de fonds,
- la création, l'affectation et la clôture des tranches fonctionnelles,
- la gestion du parc des immobilisations.

Article 7 : La délégation de signature prévue à l'article 6 est donnée dans les mêmes termes à M. Jean-Yves RAMASSAMY, adjoint au chef du bureau de la coordination interministérielle.

Article 8: Délégation de signature est donnée à M. Mohamed M'COLO, chef du bureau du budget, des marchés publics et référent contrôle interne financier, à l'effet de transcrire dans les systèmes d'information financière de l'État (Chorus Formulaire et Chorus), les décisions prises en matière budgétaire sur le programme 354 et notamment d'exprimer les besoins (EB) et de constater le service fait (SF) dans Chorus Formulaire.

A ce titre et en fonction de ses habilitations, il est autorisé à passer tous les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle, notamment :

- la saisie de la programmation budgétaire et la saisie des rétablissements de crédits,
- la saisie et la validation de réservations de crédits et de blocage de fonds,
- la création, l'affectation et la clôture des tranches fonctionnelles,
- la gestion du parc des immobilisations,
- la gestion des cartes achats,
- la gestion et le pilotage des marchés publics mutualisés.

Article 9 : Délégation de signature est donnée à :

- M. Artaoui OUSSENI, gestionnaire budgétaire
- M. Oudeacoumar VIRASSAMY, gestionnaire budgétaire .

à l'effet d'exprimer les besoins (EB) et de constater le service fait (SF) dans Chorus Formulaire.

Article 10 : - L'arrêté n° 03/SG/DRCI/2020 du 02 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Thierry PERILLO, directeur des ressources et de la coordination interministérielle, responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnel est abrogé.

Article 11 : Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte et les cheffes de service désignées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le préfet,
délégué du Gouvernement,

